

Agence hypothécaire ci-après appelée : Les Architectes hypothécaires / Permis OACIQ : G7966		Représenté par : marie-josée lepage Permis OACIQ du courtier: G1873	
1003-3030 boul. Le Carrefour Laval (Québec) H7T 2P5 Téléphone : 450.973.3350		Tél : 514-714-3411	Courriel : mariejoseelp32@gmail.com
Exerçant ses activités au sein de la société par actions suivante : Architectes Hypothécaire			
IDENTIFICATION DES EMPRUNTEURS			
Emprunteur 1 :		Emprunteur 2 :	
Adresse :		Adresse :	
VÉRIFICATION D'IDENTITÉ			
a) Le courtier atteste avoir rencontré personnellement chacun des Emprunteurs et avoir procédé à la vérification d'identité des soussignés et en avoir inscrit les informations dans le dossier des emprunteurs sur Expert <input checked="" type="checkbox"/> ou ici : Emprunteur 1 - Type de pièce : permis # Emprunteur 2 - Type de pièce : permis #		b) Le courtier atteste ne pas avoir été en mesure de rencontrer en personne chacun des Emprunteurs, avoir procédé à la vérification de leur identité et avoir obtenu copies des pièces d'identité ayant servi à cette vérification. <input checked="" type="checkbox"/>	
CARACTÉRISTIQUES ET DÉTAILS DU PRÊT RECHERCHÉ			
<input type="checkbox"/> Préapprobation <input type="checkbox"/> Achat conventionnel <input type="checkbox"/> Achat assuré <input type="checkbox"/> Refinancement <input type="checkbox"/> Subrogation <input type="checkbox"/> Marge de crédit <input type="checkbox"/> Prêt privé <input type="checkbox"/> Autres			
Montant de prêt :		Amortissement :	
Prime d'assurance (excluant la taxe) :		Terme :	
Montant total du prêt :		Date de déboursé prévue:	
Taux d'intérêt ne devrait pas dépasser :		Taxe sur prime d'assurance :	
Versement maximal de :		Rang de l'hypothèque:	
Prêt garanti par hypothèque sur l'immeuble suivant :			

Les emprunteurs font une demande auprès de l'agence **Les Architectes hypothécaires** et les autorisent à négocier en leur faveur le financement décrit plus haut. Advenant que le financement requis soit obtenu tel que demandé et soit refusé par le ou les emprunteurs, il est entendu et convenu, que des frais de \$ _____ ou de .25 % du montant du prêt hypothécaire demandé devront être versés à l'agence par les emprunteurs.

L'agence ou le courtier fait les déclarations suivantes relativement au :

Nombre de prêteurs qui ont consenti des prêts pour lesquels l'agence agissait comme intermédiaire au cours des 12 derniers mois : 15

Nombre de prêteurs qui ont consenti des prêts pour lesquels le courtier agissant pour l'agence agissait comme intermédiaire au cours des 12 derniers mois : 10

AVIS DE DIVULGATION
Le courtier déclare partager ou prévoir partager sa rétribution avec : N/A <input type="checkbox"/>
L'agence immobilière ou Hypothécaire ou le courtier immobilier agissant à son compte suivant : _____
Autre: _____
Nature de la rétribution, si autre que monétaire (ex: voyage, voiture, etc.) _____
Nature de la relation (ex. client, fournisseur, collaborateur, etc.) _____

Il est entendu et convenu que l'emprunteur retient en exclusivité les services de l'AGENCE ou du COURTIER pour négocier en sa faveur le prêt décrit ci-haut. Le présent contrat expire à 23h59, le _____

_____ Initiales _____ Initiales

Après cette date, il sera considéré comme nul et non avenue, sauf au cas où j'accepterais le dit financement, même si obtenu après l'expiration du contrat de courtage ou si j'accepte un mode de financement autre que celui décrit plus haut. Il est entendu que l'emprunteur sera responsable des honoraires du notaire, des frais d'évaluation et tous autres frais inhérents aux conditions contenues dans l'offre de financement, à la signature du contrat de financement et de l'acte hypothécaire. Relativement aux frais d'évaluation, l'emprunteur est avisé qu'il pourrait être tenu de payer ces frais, même si sa demande de financement est refusée, ou encore, s'il refusait d'y donner suite. Je reconnais que les services de Les Architectes hypothécaires n'ont pas été retenus pour étudier l'impact fiscal du financement demandé.

Nous, Les Architectes hypothécaires Inc. (« Les AH », « nous », « notre », « nos »), conformément à notre politique de confidentialité et à nos obligations légales, pouvons recueillir, recevoir, conserver, utiliser et divulguer des renseignements personnels sur vous, notre client, aux fins suivantes : pour vérifier tout renseignement fourni ; pour évaluer la solvabilité ; pour déterminer des limites de crédit ; pour maintenir les relations entretenues avec vous en tant que client ; pour soumettre votre demande de prêt hypothécaire à divers prêteurs et assureurs ; et pour vous renseigner sur d'autres produits et services qui pourraient vous intéresser. Nous pouvons également divulguer vos renseignements personnels i) à tout acheteur éventuel de notre entreprise et à ses conseillers ; ii) à tout tiers fournisseur de services à qui nous pouvons confier certaines fonctions de gestion ; et iii) à toute partie à la titrisation, à la cession ou au nantissement d'un prêt / prêt hypothécaire obtenu par notre intermédiaire. L'agence ou le courtier à son compte s'engage, conformément aux règles de son art, à utiliser les données apparaissant au présent contrat de courtage uniquement selon les termes et conditions prescrits au contrat ou conformément à la loi. En signant le présent formulaire, vous reconnaissez ce qui suit et y consentez expressément :

1. Les AH et notre courtier peuvent recueillir, utiliser, conserver et divulguer vos renseignements personnels a) pendant sept ans après la date à laquelle vous nous avez soumis votre dernière demande ou b) pendant sept ans après l'échéance ou la liquidation des prêts / prêts hypothécaires que vous avez obtenus par notre intermédiaire, selon ce qui se produit en dernier ;
2. Les AH et notre courtier peuvent se renseigner et obtenir des renseignements personnels à votre sujet auprès d'agences de renseignements sur le consommateur, d'agences d'évaluation du crédit, d'évaluateurs de biens immobiliers, de vos banques ou d'autres établissements financiers avec lesquels vous faites affaire, de vos anciens courtiers en prêts hypothécaires, de vos employeurs actuels et passés et d'autres tiers qui pourraient posséder des renseignements sur votre situation financière ;
3. L'autorisation ou l'octroi, par un prêteur, d'un prêt hypothécaire monté par Les AH ne peut d'aucune façon être interprété comme une déclaration de la valeur ou de l'état d'un bien servant de garantie sous-jacente, ni comme une confirmation de votre capacité de rembourser la dette hypothécaire ;
4. **Vous pouvez recevoir des messages électroniques commerciaux et d'autres formes de renseignements, communications et marketing commerciaux concernant des produits et services qui pourraient vous intéresser ;
5. Les AH et notre courtier peuvent recevoir du prêteur une commission ou un incitatif pour le montage d'un prêt hypothécaire pour vous ; ces commissions et incitatifs comprennent entre autres de l'argent, des points, des produits ou des services et peuvent varier d'un prêteur à un autre en fonction du montant et du type de prêt hypothécaire accordé.
6. Les AH et notre courtier ne vous ont fourni aucun conseil ni service de placement, et vous ont informé de la nécessité d'obtenir les conseils d'un professionnel qualifié indépendant en matière de finances et de planification fiscale.

Si vous ne désirez pas recevoir de renseignements ou de documents de marketing de notre part sur d'autres produits ou services qui pourraient vous intéresser, veuillez cocher les cases prévues à cet effet :

** Je ne désire pas recevoir de renseignements sur d'autres produits ou services.



ASSURANCE CRÉDIT

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé par le Courtier des produits et services concernant la protection de son patrimoine.

INITIALES

Vous trouverez une copie de notre politique et de nos procédures de confidentialité sur notre site Web à www.archyp.ca. Vous pouvez également communiquer avec notre agente du Service de la protection de la vie privée au 1 877 802-9100.

Soyez informé(s) que les parties ont la possibilité de recourir, en cas de différend, à la conciliation, à la médiation ou à l'arbitrage des comptes offerts par l'OACIQ conformément à la Loi sur le courtage immobilier.

CONSENTEMENT ET RECONNAISSANCE EXPRÈS DES CLIENTS :

Par la présence, je/nous reconnais(sons) les informations divulguées ci-dessus et fournis(sons) mon/notre consentement exprès.

SIGNATURES

Emprunteur 1 : _____ Signature : _____ Date : _____

Emprunteur 2 : _____ Signature : _____ Date : _____

Courtier : Marie-Josée Lepage Signature : _____ Date : _____